

COMIFAC / PFBC / WWF

# Atelier sur les initiatives des bailleurs pour soutenir la préparation pour les mécanismes REDD dans le bassin du Congo

Washington, le 23 octobre 2008

## Document de discussion

Rédigé par : Dr Stephen Cobb et Julie Gale



*The Environment and Development Group*  
41 Walton Crescent, Oxford OX1 2JQ, UK  
Tél : +44 (0)1865 318180 ; Fax : +44 (0)1865 318188  
Email : [admin@edg.org.uk](mailto:admin@edg.org.uk) Web : [www.edg.org.uk](http://www.edg.org.uk)



## Sommaire

1.	Contexte .....	1
2.	Récapitulatif des initiatives de financement.....	1
2.1	<i>Critères de sélection</i> .....	1
2.2	<i>Les autres initiatives qui ne sont pas couvertes par cette session</i> .....	2
2.3	<i>Tableaux de données</i> .....	3
3.	Questions principales.....	8
3.1	<i>Cadres conceptuels</i> .....	8
3.2	<i>Lacunes potentielles</i> .....	9
3.3	<i>Coordination et collaboration</i> .....	9
4.	Thèmes de discussion à la session .....	10



## **1. Contexte**

Plusieurs organismes privés et des institutions publiques multilatérales et bilatérales ont récemment mis en place, ou prévoient de mettre en place, des mécanismes visant à fournir un soutien financier et technique destiné à assister les pays en voie de développement qui sont les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto dans leurs efforts pour réduire les gaz à effet de serre générés par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD).

Ces efforts ont été renforcés par des décisions prises lors de la 13<sup>ème</sup> Conférence des parties à la CCNUCC en décembre 2007 (le Plan d'action de Bali), qui encouragent les parties à apporter un soutien financier et à mettre en œuvre des actions pour renforcer la capacité à réduire volontairement les gaz causés par la déforestation et la dégradation des forêts.

Les pays du Bassin du Congo coordonnent leurs efforts en matière d'économie forestière par le biais de la COMIFAC, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale. Lors de leur dernière réunion en septembre 2008 à Bangui, en République Centrafricaine, les ministres ont lancé un appel aux bailleurs internationaux pour les assister à se préparer à la participation à un futur régime de REDD et pour renforcer leurs efforts de coordination par le biais de la COMIFAC.

Le présent document est un document de discussion destiné à informer l'atelier qui se tiendra à Washington DC le 23 octobre 2008. Cet atelier d'une journée est organisé pour examiner un certain nombre d'initiatives nouvelles ou annoncées récemment se rapportant à un soutien à la participation des pays du Bassin du Congo à un mécanisme futur basé sur le REDD. De différentes manières, ces initiatives visent à soutenir les pays du Bassin du Congo à renforcer leur capacité à gérer durablement les forêts et à se préparer à la participation à des mécanismes financiers, notamment des fonds, des mécanismes fondés sur le marché et les marchés. Cet atelier a pour objectif principal d'aboutir à une compréhension commune des aspirations et des intentions qui motivent ces initiatives et de la façon de renforcer les liens qui les unissent.

Le présent document vise deux points. Premièrement, il résume les données de chaque initiative (obtenues à partir de plusieurs sources), décrivant sous un format commun ce que chaque initiative tente d'accomplir, ce qui est pertinent au soutien des six pays du Bassin du Congo dans leurs préparatifs à un futur régime d'échange REDD.

Deuxièmement, il attire l'attention sur plusieurs lacunes éventuelles et certains domaines potentiels de discussion et d'accord pendant le déroulement de la session.

## **2. Récapitulatif des initiatives de financement**

### ***2.1 Critères de sélection***

Ce document s'intéresse uniquement à sept initiatives pertinentes pour préparer les pays du Bassin du Congo à un futur régime fondé sur le REDD. Trois d'entre elles sont de nouvelles initiatives d'institutions existantes du secteur des bailleurs multilatéraux qui réagissent toutes à la plus grande sensibilisation publique et politique de l'urgence

d'atténuer les effets du changement climatique à l'échelle mondiale et aux opportunités probables d'inclure des réductions des gaz associés aux forêts, présentées par les décisions de la CCNUCC lors de sa réunion de Bali en décembre 2007. Deux d'entre elles, une multi bailleurs et l'autre multilatérale, représentent des élargissements de programmes existants de bailleurs déjà impliqués dans le secteur forestier en Afrique centrale. La dernière est une expression d'efforts collectifs à une coordination par les pays forestiers du Bassin du Congo d'Afrique centrale et leurs partenaires bailleurs. Plusieurs de ces initiatives sont encore au stade de l'élaboration et par conséquent les données actuellement disponibles à propos du domaine d'application, de l'admissibilité, des bailleurs et des fonds peuvent être incomplètes.

Ces initiatives ont par conséquent été choisies parce qu'elles sont essentiellement nouvelles et émanent de sources de fonds publics multilatérales ou multi bailleurs.

Le point d'union de ces initiatives est leur désir commun d'assister les pays du Bassin du Congo à gérer et surveiller leurs forêts jusqu'à un degré de sophistication qui permettra d'endiguer la perte et la dégradation des forêts, tout en leur permettant parallèlement d'établir des relations commerciales ou de participer à d'autres mécanismes de compensation liés à la convention, qui pourront être décidés à la CdP de Copenhague ou plus tard, afin de réduire leurs émissions de carbone et de maintenir les réserves de carbone forestier dans le cadre du futur régime anticipé. Dans ces termes, elles cherchent à aider ces pays à introduire un nouveau produit/élément actif sur le marché.

Un grand nombre des activités financées par ces initiatives concerne la préparation des pays à participer à un mécanisme futur de REDD lié à la convention (le Gabon et la RDC font partie des 14 pays qui ont été acceptés dans le premier lot de pays au plan mondial, pour participer au Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale (Forest Carbon Partnership Facility, FCPF). Le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et la Guinée Équatoriale font partie des 14 autres pays dont la candidature à ce Fonds sera étudiée à la session des participants d'octobre. Mais il y a beaucoup à faire, avec ou sans la perspective imminente de l'échange de carbone, ou de la compensation pour la diminution d'émissions forestiers.

## ***2.2 Les autres initiatives qui ne sont pas couvertes par cette session***

En fond, parmi les nombreux programmes déjà financés par les bailleurs, il y a des initiatives qui sont absolument centrales à la préparation des six pays du Bassin du Congo à l'échange de carbone. Leur exclusion de cette analyse ne doit en aucune manière être interprétée comme une atténuation de leur importance. Soit elles sont simplement déjà bien établies, les règles du jeu sont parfaitement déterminées, soit elles ne sont pas destinées à être des sources de financement, soit les deux.

En outre, les organisateurs de l'atelier ont pris délibérément la décision d'exclure pour le moment les programmes bilatéraux. **Les participants à la session pourront décider de discuter l'élargissement de ce processus, afin d'inclure des programmes en cours, des programmes bilatéraux et d'autres programmes de soutien sectoriel qui sont pertinents pour le processus de REDD mais qui ne le ciblent pas spécifiquement. Ce point devra faire l'objet d'une réunion future.**

Il s'agit par exemple du projet FORAF financé par l'UE, qui a débuté fin 2007, et qui, par le biais de l'OFAC (l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale), joue le rôle d'animateur dans les analyses basées sur les images satellite de la couverture forestière et des changements de la qualité des forêts, à la fois à l'échelle macroscopique et à l'échelle microscopique. Un autre exemple est le programme CARPE financé par USAID qui, par son approche fondée sur les paysages, procure une plateforme importante pour recueillir des connaissances et des expériences à propos des régimes fonciers, de la valeur nette réelle, du droit de propriété et de l'implication des communautés dans la gestion des forêts.

Un troisième exemple est celui de la Coopération allemande dans le domaine forestier en Afrique centrale : premièrement, par le biais de son soutien au Bureau Franco-Allemand au secrétariat de la COMIFAC ; deuxièmement grâce leur facilitation du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo ; troisièmement par l'intermédiaire de plusieurs interventions ciblées, notamment l'élaboration de scénarios de changements climatiques dans le Bassin du Congo, l'analyse de l'impact sur le secteur forestier et la recommandation de l'adaptation ; l'élaboration d'un inventaire complet de la biomasse (Cameroun) pour 3 années (1995, 2000, 2005) et le développement d'une approche pour l'évaluation scientifique du REDD pour la région ; le renforcement des institutions de la COMIFAC et du PFBC ; l'amélioration de la gouvernance forestière et des conditions cadres ; la mise en œuvre du Plan de convergence et d'importants accords et conventions internationales sur l'environnement ; l'élaboration de liens entre la CBD, la CCC et la CCD pour une mise en œuvre plus performante.

Dans le cadre de cette démarche de conception pour le Programme d'investissement forestier de la Banque mondiale, une analyse des sources et lacunes de financement forestier est en cours, bien qu'elle se place plutôt à l'échelle mondiale que régionale. **La session devrait veiller à ce que la collaboration avec le personnel du PIF de la BM soit suffisamment étroite de sorte à pouvoir en extraire l'élément régional.**

Hormis ces exemples, il en existe bien entendu de nombreux autres. Certains sont répertoriés dans un tableau d'autres initiatives pertinentes dans la région, qui est joint en Annexe 2. La liste n'est pas exhaustive mais donne une idée de la complexité des initiatives en cours, en particulier les bilatérales qui ne sont pas étudiées ici.

### **2.3 Tableaux de données**

Des fiches de données ont été élaborées pour chacune des initiatives, en retenant les informations fournies par les documents des projets, les sites Web et d'autres sources. Elles sont jointes en Annexe 1 à la fin du présent document. Les tableaux récapitulatifs présentés ici s'appuient sur les informations contenues dans les fiches de données.

Les tableaux présentés ici ont été élaborés afin d'illustrer le sujet thématique et géographique des sept initiatives en question. Ils sont destinés à permettre d'identifier les domaines de chevauchement, ainsi que les domaines qui ne seraient éventuellement pas couverts correctement.

Le Tableau 1 ci-dessous résume les thèmes qui sont couverts par chacune des initiatives. Les quinze thèmes ont été identifiés à partir de la description des programmes fournie par les documents et le site Web de chacune des initiatives. Il convient donc de noter deux points :

1. Il existe un degré de chevauchement entre les thèmes.  
Cela est inévitable lorsque des questions transversales comme le 'renforcement des capacités' sont indiquées sans davantage de détails spécifiques (quelles capacités ?), et/ou si un thème peut parfois être considéré comme un sous-élément d'un autre (ex. l'évaluation du carbone forestier comme sous-thème de l'évaluation des services des écosystèmes).
2. Aucun thème entièrement manquant dans les sept initiatives n'est répertorié dans le tableau, *quelle qu'en soit son importance*.

Le Tableau 2 permet une référence croisée des thèmes et des initiatives à partir du Tableau 1 et est destiné à montrer 'en un seul coup d'œil' qui, parmi ces sept initiatives, fait quoi par rapport au REDD et à la gestion forestière durable.

**Tableau 1 : Thèmes couverts par les programmes prévus de 7 initiatives**

<b>Thèmes :</b>	
1	Déterminer des scénarios de référence
2	Déterminer et mettre à l'épreuve des méthodologies de mesure, surveillance et évaluation du carbone forestier
3	Évaluation et entretien des services des écosystèmes (sans se confiner aux valeurs du carbone)
4	Sensibilisation et compréhension publiques concernant le stockage de carbone et l'échange de carbone
5	Soutien au niveau régional et national de la participation à la CCNUCC et aux processus associés
6	Renforcement de capacités pour la participation aux mécanismes du REDD
7	Politiques et stratégies nationales pour le REDD
8	Mécanismes de financement
9	Identification, conception et mise en œuvre de projets pilotes
10	Soutien de la COMIFAC et mise en œuvre du plan de convergence
11	Gestion durable des ressources naturelles / réduction du taux de déforestation
12	Renforcement de la gouvernance forestière
13	Moyens d'existence basés sur la forêt, droits aux ressources et répartition équitable des avantages
14	Gestion des zones protégées et gestion des ressources transfrontalières
15	Moteurs de la déforestation : les investissements en dehors du secteur forestier
Thème	Initiative
	<b>Partenariat AFD-ONG :</b>
	Renforcer les capacités pour :
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer et mettre à l'épreuve de manière pratique des méthodologies pour mesurer et évaluer le carbone forestier et améliorer la comptabilité et la surveillance des stocks de carbone du sol et les gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.</li> </ul>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la sensibilisation et la compréhension publiques des processus liés à la CCNUCC et des instruments associés qui sont établis afin de compenser le REDD et le stockage de carbone par les activités de l'agriculture, la foresterie et l'utilisation des terres (AFOLU).</li> </ul>
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les pays de la COMIFAC dans leur engagement à la Convention-cadre des</li> </ul>

	Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et aux processus internationaux associés afin d'identifier clairement, d'articuler, de défendre et de préconiser avec succès leurs intérêts communs et individuels.
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la capacité à participer aux mécanismes de réduction des émissions de carbone résultant de la déforestation et la dégradation forestière.</li> </ul>
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le développement de structures politiques, financières et institutionnelles pour le REDD.</li> </ul>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la capacité à identifier, concevoir et développer des projets « d'action précoce », au niveau national et local.</li> </ul>
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placera un Coordinateur du changement climatique dans le bureau de soutien technique de la COMIFAC à Yaoundé.</li> </ul>
13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les moyens d'existence et le développement économique au plan local.</li> </ul>
15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les travaux pour évaluer les « moteurs » de la conversion et de la dégradation forestières et développer des stratégies afin d'atténuer ou de réduire leurs conséquences négatives sur le paysage.</li> </ul>
<b>Fonds pour les forêts du Bassin du Congo</b>	
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités innovantes et transformatrices destinées à ralentir le taux de déforestation</li> </ul>
13	<ul style="list-style-type: none"> <li>et/ou réduire la pauvreté.</li> </ul>
	en conformité avec :
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'axe stratégique 2 du plan de convergence de la COMIFAC (connaissance de la ressource).</li> </ul>
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe stratégique 6 (activités alternatives et réduction de la pauvreté)</li> </ul>
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe stratégique 9 (mécanismes de financement)</li> </ul>
<b>Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo</b>	
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des institutions de la COMIFAC et du PFBC.</li> </ul>
12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la gouvernance forestière et des conditions cadres.</li> </ul>
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du Plan de convergence et principaux accords et conventions internationaux sur l'environnement.</li> </ul>
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes financiers innovants pour étayer le financement des mesures du Plan de convergence.</li> </ul>
<b>Fonds de partenariat pour le carbone forestier</b>	
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de scénarios de référence nationaux.</li> </ul>
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie nationale de REDD.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes de surveillance des émissions</li> </ul>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme de financement du carbone : mettre à l'épreuve et évaluer les systèmes pilotes de paiement REDD dans environ 5 pays.</li> </ul>
<b>Initiative REDD des Nations Unies</b>	
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des stratégies nationales.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des systèmes robustes pour la surveillance, l'évaluation, le compte-rendu et la vérification de la couverture forestière et des stocks de carbone.</li> </ul>
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place les capacités nécessaires.</li> </ul>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des projets pilotes pour mettre à l'épreuve des moyens de gérer les forêts existantes, afin de maintenir leurs services des écosystèmes et d'optimiser leurs stocks de carbone, tout en procurant des avantages aux communautés et en renforçant les moyens d'existence.</li> </ul>
<b>Programme d'investissement forestier de la Banque Mondiale</b>	
13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens d'existence basés sur la forêt.</li> </ul>
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture et utilisation des forêts durables.</li> </ul>
15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moteurs de la déforestation : les investissements en dehors du secteur forestier</li> </ul>
<b>Programme d'action stratégique pour la gestion durable des forêts dans le</b>	

<b>Bassin du Congo du FEM</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des fonctions et valeurs des écosystèmes, particulièrement la biodiversité et le capital basé sur le carbone dans le réseau régional de zones protégées :</li> </ul>
14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'efficacité de la gestion des zones protégées et collaboration transfrontalière.</li> </ul>
13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des droits des populations locales et amélioration des moyens d'existence autour des zones protégées.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la gestion et l'utilisation durables des forêts et des ressources hydrologiques dans le paysage productif plus large du Bassin du Congo :</li> </ul>
14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la gestion transfrontalière intégrée du fleuve Congo.</li> </ul>
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'adoption de systèmes durables d'utilisation des terres et de gestion des forêts.</li> </ul>
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux pays de participer sur le marché du carbone.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la capacité d'établir les valeurs actuelles du carbone, surveiller les stocks et les flux de carbone.</li> </ul>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des projets pilotes pour 'apprendre par la pratique' et promouvoir des modèles sains et les bonnes pratiques.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le cadre politique, réglementaire, institutionnel et de financement durable pour une gestion durable des écosystèmes :</li> </ul>
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la création d'une architecture financière novatrice à long terme pour la SFM</li> </ul>
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la capacité de coordination de la COMIFAC</li> </ul>
12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir les directives et les normes de l'EIA et renforcer la certification.</li> </ul>

**Tableau 2 : Couverture des principaux thèmes par le programme de chaque initiative**

	Thèmes / Initiative	AFD-ONG	FFBC	PFBC	FCPF	ONU REDD	BM PIF	FEM GDF
1	Déterminer des scénarios de référence				✓			
2	Méthodologies de mesure, surveillance et évaluation du carbone forestier	✓			✓	✓		✓
3	Évaluation et entretien des services des écosystèmes (sans se confiner aux valeurs du carbone)		✓					
4	Sensibilisation et compréhension publiques concernant le stockage de carbone et l'échange de carbone	✓					?	
5	Soutien au niveau régional et national de la participation à la CCNUCC et aux processus associés	✓						✓
6	Renforcement de la capacité pour la participation aux mécanismes du REDD	✓				✓	✓?	
7	Politiques et stratégies nationales pour le REDD	✓			✓	✓		
8	Mécanismes de financement		✓	✓			?	✓
9	Identification, conception et mise en œuvre de projets pilotes	✓			✓	✓	?	✓
10	Soutien de la COMIFAC et mise en œuvre du plan de convergence	✓	✓	✓✓				✓
11	Gestion durable des ressources naturelles / réduction du taux de déforestation		✓				✓	✓
12	Renforcement de la gouvernance forestière			✓			✓?	✓
13	Moyens d'existence forestiers et réduction de la pauvreté	✓	✓				✓	✓
14	Gestion des zones protégées et gestion des ressources transfrontalières						?	✓✓
15	Moteurs de la déforestation : études ou investissements en dehors du secteur forestier	✓					✓	

Le Tableau 3 représente les pays dans lesquels chaque initiative investit ou investira.

**Tableau 3 : Application géographique des initiatives**

Application géographique / initiative	AFD	FFBC	PFBC	FCPF	ONU REDD	BM PIF	FEM GDF
Régional - COMIFAC	✓	✓	✓				✓
Cameroun	✓	✓	✓	✓		?	✓
RCA	✓	✓	✓	✓		?	✓
RDC	✓	✓	✓	✓*	✓*	?	✓
Guinée Équatoriale	✓	✓	✓	+		?	✓
Gabon	✓	✓	✓	✓*		?	✓
RC	✓	✓	✓	+		?	✓
Autres pays membres de la COMIFAC				?	?	?	

Remarque : + propositions en préparation. \* potentiellement ouvert à tous mais limité actuellement à ces pays qui participent à la 'première phase'.

### 3. Questions principales

#### 3.1 Cadres conceptuels

Il existe plusieurs méthodes d'étude des processus qui ont été mis en marche par la communauté internationale et que ces initiatives lutteront pour optimiser. Un moyen est le cadre temporel, établi par la CCNUCC, qui détermine un calendrier commun d'actions pour les années à venir et auxquelles sont associées au niveau national un certain nombre de décisions politiques. **Il appartiendra aux participants à la session de tenter de veiller à ce que leurs programmes s'alignent de manière optimale sur les exigences de ce calendrier mondial.**

Un autre est le cadre technologique et méthodologique, qui définit les régimes de mesure et de surveillance qui doivent être mis en place et l'ensemble des éléments pour l'application des lois et la transparence qui doivent être intégrés, ainsi que le besoin d'améliorer les capacités des professionnels forestiers et des communautés à mieux gérer, protéger, restaurer et tirer parti des forêts. Le thème sous-jacent à ce point est le refrain insistant du renforcement des capacités et des institutions. La présentation des informations relatives aux initiatives dans ce document s'appuie largement sur ce cadre technologique et méthodologique.

Un troisième moyen consiste à considérer que le processus vise à introduire un produit (les forêts bien gérées du Bassin du Congo) sur le 'marché', que ce soit par le biais de l'échange de carbone proprement dit ou par d'autres mécanismes, associés à la convention, qui pourraient procurer des paiements en fonction des performances. Les implications de ce troisième point de vue des questions comprennent le fait que, parmi les quinze thèmes répertoriés dans le tableau précédent, aucun n'est réellement équipé pour le marketing, la négociation et la surveillance de la conformité des futures transactions éventuelles en

carbone. Il est essentiel de bien se préparer dans ces domaines pour permettre de négocier des transactions favorables. Bien que les gouvernements souverains soient toujours en mesure de révoquer des accords et de les renégocier, il serait préférable de mettre en place dès le début des transactions bénéfiques et durables. **La session devra discuter de ce point et trouver des moyens de veiller à ce qu'il ne soit pas délaissé.**

### **3.2 *Lacunes potentielles***

On se confronte non seulement à une énorme pénurie de personnes possédant les compétences appropriées, mais aussi à l'absence de personnes qui ont reçu une formation de base permettant de leur conférer des compétences spécialisées. Le plus grand problème, qui n'est quasiment jamais reconnu dans les documents des projets considérés, est probablement l'échelle terriblement peu attirante des salaires gouvernementaux dans les pays du Bassin du Congo. Quelle que soit la formation que reçoivent les gens dans le cadre de ces initiatives, ils sont fortement incités à quitter le service public et à utiliser leurs compétences ailleurs. Pour certains, ce changement peut les mener simplement vers une ONG qui paye mieux, le secteur privé ou des postes dans des sociétés civiles au sein du secteur, qui peuvent présenter une alternative adaptée. Mais pour d'autres, leur départ peut constituer la réouverture d'un déficit de capacité. Cela soulève la question de la durabilité des initiatives de renforcement des capacités, de la volonté et de la capacité des institutions gouvernementales du secteur forestier à proposer une rémunération adéquate.

Un autre problème qui nécessitera éventuellement une plus grande attention est que dans la plupart des pays d'Afrique centrale, en dépit d'une législation forestière récemment révisée, il existe une grande incertitude concernant la question de savoir qui a le droit légal de tirer un avantage financier des forêts. Avec des lois généralement dérivées de la tradition juridique française, on constate généralement une distinction entre les forêts publiques de l'état et les forêts privées, mais cela ne fournit pas d'indication claire à propos des revenus dérivés des accords de réduction de l'émission de carbone. L'état est-il le seul à avoir l'autorité de signer des contrats sur le carbone ? Auquel cas, a-t-il une obligation de partage des revenus avec les autres ? Dans ce cas, avec quels groupes et dans quelles proportions ? Divers acteurs de la communauté internationale ont bien avancé dans des discussions concernant les futurs régimes d'échange ; comment peut-on s'assurer que les revenus émanant de ces régimes seront répartis de manière équitable ? Il reste beaucoup à faire pour que ces points soient résolus avant qu'ils causent des difficultés juridiques.

### **3.3 *Coordination et collaboration***

Les annexes et les tableaux ci-dessus révèlent un potentiel de chevauchement significatif entre les programmes et le besoin urgent d'initiatives différentes pour collaborer étroitement, afin de veiller à l'obtention d'un programme cohérent et harmonisé de soutien de la région d'Afrique centrale. La région a déjà choisi la COMIFAC, surtout son groupe de travail régional pour la Convention sur le changement climatique, comme institution privilégiée de coordination. Le PFBC apporte son soutien à la COMIFAC dans ses activités de coordination. **La session devra clarifier quel rôle ces structures devront jouer, par quel processus permanent la coordination et la collaboration seront garanties et quelles ressources seront nécessaires pour y parvenir.**

## 4. Thèmes de discussion à la session

### Améliorer la coordination et éviter les répétitions

1. Comment établir et appliquer une coordination et une coopération efficaces entre les diverses initiatives et d'autres programmes pertinents en cours, avec l'urgence nécessaire pour respecter le calendrier de la CCNUCC ?
2. Comment renforcer la coordination des positions pour les négociations climatiques entre les pays africains (soutien du groupe de travail africain CCC) ?
3. Comment définir un niveau approprié d'uniformité des méthodologies pour documenter, mesurer et rendre compte des avantages climatiques des interventions dans le Bassin du Congo ?

### Comblers les lacunes

4. Comment la flexibilité nécessaire de la mise en œuvre peut-elle être intégrée à ces initiatives pour combler les lacunes et répondre de manière opportune et efficace aux nouvelles priorités émergentes associées à la CCNUCC et à d'autres démarches pertinentes ?
5. Comment veiller à ce que la région soit correctement préparée à la négociation et à la signature des accords appropriés pour la diminution d'émissions forestiers ou terrestres ou pour la séquestration de carbone ?

### Processus de clarification

6. Quelle devrait être l'étape suivante après cette session et la démarche doit-elle être élargie pour inclure d'autres initiatives en cours ?

### Renforcement des capacités et transfert des expériences

7. Comment les besoins de renforcement de la capacité peuvent-ils être pris en compte de manière cohérente dans le cadre de ces initiatives ?
8. Comment transférer efficacement l'expérience extrarégionale (par exemple dans l'élaboration et la négociation des transactions commerciales d'échange de carbone) dans le Bassin du Congo ?

Initiative :	<b>Partenariat AFD-ONG</b>
Site Web :	
1. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	Objectif spécifique : renforcer la capacité des pays d'Afrique centrale à négocier les mesures d'incitation et à participer à des mécanismes pour réduire les émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Placera un Coordinateur du changement climatique dans le bureau de soutien technique de la COMIFAC à Yaoundé, ainsi que des conseillers en climat / carbone au niveau national dans chacun des pays de la COMIFAC, pour « veiller à ce que les projets et politiques d'atténuation et d'adaptation du changement climatique développés et exécutés dans le Bassin du Congo tirent parti des meilleurs cadres possibles de compréhension parmi les gouvernements, les investisseurs, les responsables de l'exécution, les communautés locales et/ou les populations indigènes. » Le CCC soutiendra le développement de structures politiques, financières et institutionnelles pour le REDD. Il soutiendra également les travaux pour évaluer les « moteurs » de la conversion et de la dégradation forestières et développer des stratégies afin d'atténuer ou de réduire leurs conséquences négatives sur le paysage.
(b) Champ d'application géographique	Régional : secrétariat de la COMIFAC, national : tous les pays membres de la COMIFAC
(c) Domaine d'intérêt	Renforcer les capacités pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer des méthodologies pour mesurer et évaluer le carbone forestier, fixer des seuils et des cibles d'émission et améliorer la comptabilité et la surveillance des stocks de carbone du sol et les gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.</li> <li>• Renforcer la sensibilisation et la compréhension publiques des processus liés à la CCNUCC et des instruments associés qui sont établis afin de compenser le REDD et le stockage de carbone par les activités de l'agriculture, la foresterie et l'utilisation des terres (AFOLU), notamment la répartition équitable pour soutenir les moyens d'existence locaux et le développement économique.</li> <li>• Soutenir les pays de la COMIFAC dans leur engagement à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et aux processus internationaux associés afin d'identifier clairement, d'articuler, de défendre et de préconiser avec succès leurs intérêts communs et individuels.</li> <li>• Soutenir la capacité à identifier, concevoir et développer des projets « d'action précoce », au niveau national et local.</li> </ul>
2. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales.	Inconnu
(b) Durée et tranches	Un projet sur quatre ans.
3. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Inconnus
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	Le secrétariat de la COMIFAC et les institutions nationales partenaires.
(c) Critère d'admissibilité (activités)	Le programme soutiendra la participation renseignée des communautés locales, des corporations industrielles et des collectivités locales dans la conception et l'exécution de mesures (activités et projets pilotes) qui correspondent à leurs circonstances particulières, leurs objectifs commerciaux et les objectifs de

	développement durable.
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Inconnues
4. (a) Dispositions de partenariat pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	Un partenariat impliquant le WWF comme partenaire gérant, avec le CI et le WCS, et l'AFD comme banque de développement bilatéral. La structure proposée pour le Comité directeur comprend ces quatre entités plus la COMIFAC et le PFBC. Les trois ONG proposent de faire usage de leur présence actuelle dans les pays de la région pour l'exécution.
(b) Partenaires de financement et montants	AFD 15 millions USD, WWF, WCS, CI.

Initiative :	<b>Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC)</b>
Site Web :	<a href="http://www.cbf-fund.org/">http://www.cbf-fund.org/</a>
5. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<p>Un fonds établi et hébergé par la BAD. L'objectif principal du FFBC est de réduire la pauvreté et de prendre en charge le changement climatique en diminuant le taux de déforestation. Prévoit à ce titre de développer la capacité des peuples et des institutions des pays du Bassin du Congo à gérer leurs forêts et d'aider les communautés locales à trouver des moyens d'existence qui sont cohérents avec la conservation des forêts.</p> <p>Origines et mandats : en mars 2007, le Ministre de l'économie britannique a annoncé l'intention de son gouvernement de contribuer initialement 80 millions GBP (100 millions USD) à un Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC), dans le cadre d'un Fonds de transformation environnementale (FTE) mondial, auquel 750 millions GBP (15 milliards USD) supplémentaires seront versés... En février 2008, à Tunis, la BAD, en partenariat avec la COMIFAC et le DFID, a organisé une Conférence internationale sur le « Financement de mécanismes pour la gestion durable de la forêt du Bassin du Congo ». Les partenaires financiers ont convenu de renforcer leurs efforts de coordination et de dialogue par le biais du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) et de soutenir la COMIFAC et ses institutions partenaires subrégionales dans l'exécution de leurs activités dans le cadre du « Plan de convergence ». La BAD a répondu à la demande du gouvernement britannique et des pays d'Afrique centrale pour créer et héberger au sein de la banque un « Fonds spécial pour les forêts du Bassin du Congo » (FBC). "</p>
(b) Champ d'application géographique	Tous les pays forestiers du Bassin du Congo
(c) Domaine d'intérêt	Des activités novatrices et transformatrices destinées à ralentir le taux de déforestation et/ou réduire la pauvreté. Doivent démontrer la compréhension du contexte. Conformité avec les axes stratégiques 2, 6 et 9 du plan de convergence de la COMIFAC.
6. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	<p>Lancement juillet 2008.</p> <p>Séries annuelles d'invitation ouverte à soumissionner organisées par le secrétariat du FFBC.</p> <p>Première série de propositions soumise avant le 1<sup>er</sup> août 2008. Sélection des propositions retenues pour la soumission des premières propositions complètes octobre 2008.</p>
(b) Durée et tranches	<p>Fonds de démarrage à décaisser en 1<sup>ère</sup> année (2008-09).</p> <p>Demandes au fonds principal pour des activités qui seront entreprises à long terme ou débiteront après la phase de démarrage.</p> <p>Le FBC est établi pour durer jusqu'en 2018, sauf décision contraire du Conseil d'administration.</p>
7. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Deux voies de financement proposées : subventions de plus de 100.000 USD gérées directement par la Banque africaine de développement, subventions inférieures à ce montant régies par un accord de gestion entre la BAD et un agent de gestion.
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	« Les partenaires admissibles pour la région de la COMIFAC, y compris les gouvernements, les ONG, les organisations de la société civile et d'autres partenaires techniques ».
(c) Critère d'admissibilité (activités)	Fournira des subventions aux entités admissibles pour des activités qui :

	<p>i) ralentissent et parviennent à inverser le taux de déforestation dans le Bassin du Congo ;  ii) procurent des mécanismes de soutien qui permettent la conservation des forêts ;  iii) maintiennent des avantages pour les communautés locales, et  iv) mobilisent des ressources financières supplémentaires pour soutenir les actions requises.</p> <p>Le processus de sélection des projets est basé sur un système de critères à deux niveaux : la première évaluation d'après les principaux critères susmentionnés, la deuxième évaluation d'après les principaux critères suivants : -</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des conséquences positives sur les bénéficiaires des projets (démontrant particulièrement des avantages socio-économiques pour les femmes) et les partenaires (l'assistance aux moyens d'existence des populations forestières rurales, des avantages des partenariats entre certains ou l'ensemble des divers partenaires concernés, le renforcement des capacités dans les institutions locales/régionales/nationales).</li> <li>• La gestion du projet (capacité de gestion robuste, partenaires du projet clairement identifiés, programme de travail réaliste).</li> <li>• Risques (évaluation des risques environnementaux/sociaux et réduction appropriée).</li> </ul>
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	<p>Décaissement conforme aux modes de décaissement approuvés de la BAD, sous réserve des procédures de prise de décision du FBC.</p> <p>Financement de contrepartie : cf. le document cadre de la BAD, section 2.4.4 : « Pour améliorer le droit de propriété, les gouvernements et les communautés bénéficiaires et/ou les autres entités bénéficiaires partageront les frais de mise en œuvre du projet du FBC. La nature et la date de la contribution des bénéficiaires varieront en fonction des circonstances spécifiques. Il pourrait s'agir d'une contribution financière ou en nature... Le Fonds appuiera ses décisions sur le besoin d'harmonisation et d'alignement sur les pratiques établies dans le pays. Par conséquent, les dispositions de partage des coûts seront conformes aux pratiques convenues entre le pays, les parties prenantes et les partenaires. Dans les pays où il n'existe pas de tels mécanismes, une contribution minimale du bénéficiaire sera fixée à 5 % de la mise de fonds. Les bénéficiaires du secteur privé partageront les frais de mise en œuvre d'après une formule qui sera définie dans le Manuel des opérations du FBC. Les contributions budgétaires par les pays membres de la COMIFAC et d'autres parties prenantes comme des fondations, des entités du secteur privé, seront une importante source de soutien. L'étendue de la contribution des bénéficiaires, pondérée par leurs ressources / capacités, sera également un point important à prendre en compte pour donner un ordre de priorité à l'admissibilité des ressources. L'engagement par les pays membres de la COMIFAC de mettre en œuvre des stratégies nationales holistiques et des plans d'action sur la déforestation sera pris en compte dans l'admissibilité aux ressources du Fonds. »</p>
8. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	Banque africaine de développement (élaboration et gestion du fonds) ; les autres dispositions seront fixées dans le Manuel des opérations du FBC.
(b) Partenaires de financement et montants	Financement initial à partir d'une subvention de 100 millions GBP du gouvernement britannique et du gouvernement norvégien. Ouvert aux autres bailleurs et ONG pour des fonds supplémentaires.

Cf. le document-cadre de la BAD pour l'établissement du FFBC, section 2.5.3 : « Le FBC catalysera également l'utilisation d'autres ressources proposées par la communauté internationale des bailleurs pour préserver le Bassin du Congo. Au sommet de Brazzaville en 2005, plusieurs partenaires financiers comme l'Union européenne, la Banque mondiale, les États-Unis, le FEM, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'OIBT, la Belgique, le Canada, les agences de l'ONU ont engagé quelques 125 millions USD par an pour soutenir la protection des forêts et des secteurs environnementaux des pays du Bassin du Congo. En outre, des ONG internationales qui devraient jouer le rôle d'exécutants dans un grand nombre de projets ont engagé une contribution supplémentaire de 15 millions USD. Il est possible qu'une partie importante des montants promis soient acheminée par le FBC. »

Initiative :	<b>Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC)</b>
Site Web :	<a href="http://www.cbfp.org">www.cbfp.org</a>
9. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo a été lancé lors du Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg en 2002, comme partenariat non-contraignant enregistré auprès de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies. Le partenariat, qui avait débuté comme une fédération informelle de bailleurs, d'agences gouvernementales responsables des forêts dans le Bassin du Congo, d'ONG internationales et nationales et d'institutions de recherche, est devenue beaucoup plus organisée. Le PFBC joue le rôle d'interlocuteur entre les bailleurs et les agences d'exécution et fournit un forum pour un dialogue entre ses partenaires, dans le but d'améliorer l'efficacité des programmes et initiatives des partenaires, par une meilleure communication et une plus grande collaboration.</li> </ul>
(b) Champ d'application géographique	Niveau régional : soutien du secrétariat de la COMIFAC, + tous les pays forestiers du Bassin du Congo
(c) Domaine d'intérêt	<p>La priorité définie dans le cadre de la facilitation allemande actuelle consiste à intensifier les activités des membres du PFBC dans les quatre domaines prioritaires stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des institutions de la COMIFAC et du PFBC.</li> <li>Amélioration de la gouvernance forestière et des conditions cadres.</li> <li>Exécution du Plan de convergence et principaux accords et conventions internationaux sur l'environnement.</li> <li>Mécanismes financiers innovants pour étayer le financement des mesures du Plan de convergence.</li> </ul>
10. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	<p>Lancement 2002  Facilitation des États-Unis 2003 - 04  Facilitation française 2005 - 07  Facilitation allemande 2008 - 09</p>
(b) Durée et tranches	
11. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	<b>Ne joue pas un rôle direct dans l'exécution ou le financement des programmes.</b>
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	
(c) Critère d'admissibilité (activités)	
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	
12. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du	Réseau d'environ 175 personnes, représentant les gouvernements donateurs, des organisations internationales, les 10 gouvernements membres de la COMIFAC, des ONG internationales, des institutions régionales et nationales partageant l'objectif final d'améliorer la gestion et la

programme.	<p>conservation de la forêt tropicale du Bassin du Congo dans les six pays membres bénéficiaires du partenariat. La facilitation du PFBC est actuellement coordonnée par l'Allemagne.</p> <p>Liste des partenaires :</p> <p><i>Gouvernements :</i>  Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, République Centrafricaine, Tchad, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Commission Européenne, France, Gabon, Allemagne, Japon, Pays-Bas, République du Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Afrique du Sud, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis</p> <p><i>Organisations internationales</i>  Banque Africaine de Développement, COMIFAC, FAO, Mécanisme Mondial de l'UNCCD, GRASP, Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), Secrétariat de la Convention sur les Espèces Migratoires (CMS), PNUD, PNUE, UNESCO, Banque Mondiale</p> <p><i>ONG et groupes de recherche</i>  African Wildlife Foundation, Centre for International Forestry Research (CIFOR), Conservation International, Forest Trends, UICN, Jane Goodall Institute, Wildlife Conservation Society (WCS), World Resources Institute (WRI), WWF International (Fonds Mondial pour la Nature)</p> <p><i>Secteur privé</i>  American Forest and Paper Organisation, Association Interafricaine des Industries Forestières (AIFI), Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), Society of American Foresters</p>
(b) Partenaires de financement et montants	

Initiative :	<b>Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)</b>
Site Web :	<a href="http://carbonfinance.org/fcpf">http://carbonfinance.org/fcpf</a>
13. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<p>Objectif : Assister les pays en voie de développement dans leurs efforts pour réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD). Il a pour double but de renforcer la capacité des pays en voie de développement à participer à un système futur à grande échelle de programmes d'incitation positive pour le REDD et de mettre à l'épreuve (à une échelle relativement petite) un programme de règlements d'incitation calculés en fonction des performances dans les pays pilotes. L'objectif global de développement du Fonds consiste à préparer le terrain pour un système beaucoup plus grand de programmes d'incitation positive et de flux de financement pour le REDD à l'avenir. Origines : premières discussions à la Banque en 2006. Au sommet du G8 à Heiligendamm en juin 2007, la Banque Mondiale a été encouragée à élaborer un « partenariat pour le carbone forestier ». La création du FCPF a été approuvée par les directeurs de la BM en septembre 2007 ; le fonds a été annoncé officiellement à Bali en décembre 07.</p>
(b) Champ d'application géographique	Les pays tropicaux et subtropicaux en voie de développement. La République Démocratique du Congo et le Gabon font partie des 14 pays en voie de développement de la première phase.
(c) Domaine d'intérêt	<p>Mécanisme de préparation : soutenir la préparation à la participation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place de scénarios de référence nationaux.</li> <li>• Une stratégie nationale de REDD.</li> <li>• Des systèmes de surveillance des émissions.</li> </ul> <p>Mécanisme de financement du carbone : mettre à l'épreuve et évaluer les systèmes pilotes de paiement REDD dans environ 5 pays.</p>
14. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	<p><b>Fonds de préparation</b> : Les pays en voie de développement intéressés par l'exécution d'activités de REDD doivent préparer une demande appelée R-PIN (Notes des idées pour le plan de préparation). Ces documents sont soumis à une évaluation externe par un panel consultatif technique. Les R-PIN peuvent être approuvées à 3 occasions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Juillet 2008</li> <li>• (Septembre) 2008</li> <li>• (Janvier 2009)</li> </ul> <p>Une R-PIN qui n'a pas été sélectionnée peut être améliorée à partir des remarques du TAP et du Comité directeur et soumise à nouveau. Un évaluateur du TAP vérifie que les remarques ont été prises en compte ; le Comité des participants étudie à nouveau la R-PIN.</p> <p>Les pays participants peuvent demander une subvention pour l'élaboration d'un Plan de préparation (R-Plan). Les activités du R-Plan préparent la voie pour la mise en œuvre dans le cadre d'un financement par le Fonds de préparation.</p> <p><b>Le Fonds carbone</b> - Sélection parmi les programmes concurrents de réduction des émissions par le Comité des participants du Fonds carbone, assisté par le Panel consultatif technique</p>

	Politique de sauvegarde de la Banque Mondiale Évaluation a priori par un tiers Vérification a posteriori par un tiers
(b) Durée et tranches	Devrait être en place jusqu'à la fin de 2020, sous réserve des dispositions pertinentes dans le cadre de sa Charte.
15. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Capitalisation ciblée de 300 millions USD, dont Fonds de préparation = 100 millions USD et Fonds carbone = 200 millions USD. Ce dernier pourrait être réalisé grâce à des tranches, où le capital est réuni et distribué en plusieurs étapes. Le FCPF sera déclaré opérationnel une fois que le financement minimum du Fonds de préparation aura été atteint. Le financement minimum requis pour le Fonds de préparation est de 20 millions USD et le financement opérationnel minimum de la première tranche du Fonds carbone est fixé à 40 millions USD.
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	Les pays en voie de développement intéressés par la réalisation d'activités REDD, notamment les pays membres de l'IDA ou de l'IBRD sous les tropiques.
(c) Critère d'admissibilité (activités)	Le Fonds carbone versera des paiements pour : une réduction des émissions (RE) vérifiée, obtenue grâce à la réduction de la déforestation et/ou de la dégradation des forêts Les RE seront distribuées aux Participants du Fonds carbone par le biais d'un registre interne. Le programme RE sera basé sur la stratégie REDD du pays « prêt ».
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Inconnues
16. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	Des fonds fiduciaires créés pour chaque mécanisme, pour lesquels la Banque Mondiale jouera le rôle de fiduciaire.
(b) Partenaires de financement et montants	Des contributions au Fonds de préparation d'au moins 5 millions USD par contributeur sont attendues des gouvernements et autres entités publiques et privées (appelés collectivement les « Bailleurs participants »). Des contributions au Fonds carbone d'au moins 5 millions USD par contributeur sont attendues des gouvernements et autres entités publiques et privées (appelés collectivement les « participants au Fonds carbone »). L'Australie, la Finlande, la France (AFD), le Japon, la Norvège, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont engagés ensemble à une contribution de l'ordre de 82 millions USD. D'autres contributions du secteur public et du secteur privé sont attendues.

Initiative :	<b>Programme cadre de gestion durable des forêts/Programme stratégique pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo du FEM</b>
Site Web :	www.thegef.org
17. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<p>Le Programme stratégique pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo du FEM est un résultat direct de la réunion de Libreville sur le programme de soutien du Bassin du Congo du FEM, en février 2008. Il est prévu qu'il regroupe les pouvoirs pour obtenir une meilleure coordination et de meilleures synergies du grand nombre d'initiatives régionales, nationales et locales déjà en cours dans le Bassin du Congo. Le Programme a pour but d'inverser le taux actuel de déforestation et de dégradation des écosystèmes, de maintenir le fonctionnement des écosystèmes et de sauvegarder les valeurs des écosystèmes, telles que la biodiversité et le capital fondé sur le carbone du Bassin du Congo, au bénéfice des communautés locales et des populations indigènes, dont les moyens d'existence dépendent des ressources forestières.</p> <p>Le Programme stratégique apportera un soutien aux pays d'Afrique centrale pour qu'ils réalisent les objectifs fixés par le Plan de convergence. Il est prévu qu'il regroupe les pouvoirs pour obtenir une meilleure coordination et de meilleures synergies du grand nombre d'initiatives régionales, nationales et locales déjà en cours et qu'il joue un rôle important pour combler le fossé actuel entre la forte volonté politique et l'engagement vis-à-vis de la faiblesse institutionnelle et du manque de participation de toutes les parties prenantes à l'action d'exécution sur le terrain.</p>
(b) Champ d'application géographique	Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon
(c) Domaine d'intérêt	<p>Trois composants principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Maintenir les fonctions et les valeurs des écosystèmes, particulièrement la biodiversité et le capital fondé sur le carbone dans le réseau régional de zones protégées, en renforçant l'efficacité de la gestion et la collaboration transfrontalière, les droits des populations locales et en améliorant les moyens d'existence.</li> <li>Encourager la gestion et l'utilisation durables des forêts et des ressources hydrologiques dans le paysage productif plus large du Bassin du Congo en : <ol style="list-style-type: none"> <li>soutenant la gestion transfrontalière intégrée du fleuve Congo,</li> <li>faisant la promotion de l'adoption d'une gestion durable de l'utilisation des terres et des forêts (notamment rétablir des systèmes qui apportent des droits aux usagers locaux, des mécanismes d'autorégulation, une agriculture de subsistance durable, la chasse, la pêche et la diversification des revenus à petite échelle) ; et</li> <li>permettant aux pays de participer sur le marché du carbone, en développant leur capacité à déterminer les valeurs actuelles du carbone, en mettant en place des projets pilotes pour 'apprendre par la pratique' et en faisant la promotion de modèles sains et de bonnes pratiques.</li> </ol> </li> <li>Consolider le cadre politique, réglementaire, institutionnel et de financement durable pour la gestion durable des écosystèmes (au niveau régional et au niveau national), notamment en contribuant à la création d'une architecture financière innovante à long terme pour la SFM (PES, partenariats public-privé et fonds fiduciaires, etc.), renforcer la capacité de coordination de la COMIFAC, établir les directives et les normes de l'EIA et renforcer la certification.</li> </ol>
18. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes	<p>À soumettre au conseil, novembre 2008</p> <p>Un document préliminaire a suggéré que les agences du FEM disposeraient de 22 mois au plus pour préparer les projets</p>

principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	dans le cadre du programme.
(b) Durée et tranches	
19. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	<p>Le plus gros du financement sera mis en œuvre dans les six pays du Bassin du Congo pour des projets comportant des conséquences pratiques.</p> <p>Une partie comparativement plus petite du financement sera réservée aux activités de coordination et d'harmonisation exécutées par le biais des institutions régionales comme la COMIFAC.</p>
(c) Critère d'admissibilité (activités)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit satisfaire les critères d'admissibilité du FEM.</li> <li>• Doit se conformer aux axes 1, 2, 4, 7, 8 et 9 du plan de convergence de la COMIFAC.</li> </ul>
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Le cofinancement devra respecter les conditions du FEM.
20. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	<p>Le Programme sera conseillé par un Comité directeur hébergé par la COMIFAC et coprésidé par le Secrétariat du FEM, composé des représentants gouvernementaux, du FEM, des pays donateurs et des agences d'exécution. Chaque pays choisira les agences responsables de l'exécution du projet, conformément aux mandats qui leur seront attribués.</p> <p>Le Secrétariat de la COMIFAC jouera le rôle d'hôte régional pour le Programme stratégique du FEM et sera responsable d'organiser un système de compte-rendu orienté par les résultats et de la surveillance de l'avancement du projet. Le Secrétariat de la COMIFAC guidera l'alignement du Programme stratégique sur le Plan de convergence et contribuera à encourager la coordination et les synergies avec les autres initiatives liées à la forêt dans le Bassin du Congo, tout particulièrement le PFBC. Afin de coopérer efficacement, le Secrétariat de la COMIFAC recevra un soutien pour la consolidation institutionnelle par le biais du Programme stratégique.</p> <p>Le Secrétariat du FEM veillera au respect des critères et des procédures du FEM conformément à la vision du Programme stratégique, une fois qu'ils seront approuvés par le Conseil du FEM.</p> <p>Les rôles et responsabilités des Agences d'exécution du FEM ont été attribués conformément aux avantages comparatifs respectifs des agences :</p> <p>La Banque Mondiale jouera le rôle principal dans le développement et la gestion des investissements qui soutiennent les processus de la CCNUCC, ex. REDD, et dirigera les investissements spécifiques aux pays en matière de conservation et de gestion durables des écosystèmes, en mettant l'accent sur le dialogue politique et les stratégies institutionnelles.</p> <p>Le PNUD jouera un rôle principal dans le développement et la gestion des investissements liés aux mécanismes de financement durable pour les zones protégées, la durabilité des réseaux de zones protégées et la gestion transfrontalière durable du fleuve Congo. Le PNUD fera la promotion de la participation non gouvernementale et communautaire et aidera les pays à élaborer et mettre en œuvre les activités appropriées.</p>

	<p>Le PNUE jouera un rôle en matière de recherche ciblée dans le domaine des questions des REDD, évaluations scientifiques, partage des informations et renforcement associé des capacités, en se fondant sur les leçons tirées du projet en cours CASCADE, qui vise à mettre en valeur l'expertise pour la production de crédits carbone africains dans l'UTCATF (LULUCF), ainsi que les activités de bioénergie.</p> <p>La FAO dirigera le développement et la gestion des activités relatives à la gestion durable de la viande de brousse, du bois de feu et des produits forestiers non ligneux (PFNL) et fournira des services sélectifs de soutien politique, technique et thématique.</p> <p>La BAD soutiendra principalement le développement d'un mécanisme innovant de financement durable pour la gestion durable des forêts et travaillera étroitement avec le PNUD sur l'architecture de financement durable.</p> <p>L'une des agences d'exécution du FEM assumera le rôle de leader, sera responsable de l'approbation de la conception et de la supervision des projets financés dans le cadre du Programme stratégique et aura la responsabilité fiduciaire pour l'exécution des projets.</p>
(b) Partenaires de financement et montants	<p>FEM 55 millions USD</p> <p>Cofinancement non spécifié</p>

Initiative :	<b>Fonds REDD de l'ONU</b>
Site Web :	<a href="http://www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml">http://www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml</a>
21. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	Un "programme d'action à démarrage rapide" collaboratif des agences des Nations Unies (PNUD, PNUE, FAO) sur la Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts pour soutenir les pays en voie de développement. Développé en réponse à la décision 2/CP.13 de Bali (Coalition pour les nations des forêts tropicales) et aux demandes des bailleurs d'une action commune des Nations Unies pour soutenir des programmes REDD intégrés, dirigés par les pays concernés, afin de permettre l'implication renseignée des parties prenantes nationales, notamment les communautés locales dépendantes des forêts, pour coordonner avec d'autres acteurs, notamment le FCPF de la BM, le FEM, etc. afin que le REDD apporte des résultats positifs aux populations et pour accroître l'efficacité des Nations Unies (concept « Delivering as One UN »). Le programme REDD des Nations Unies vise à faire pencher la balance économique en faveur d'une gestion durable des forêts, de sorte que leurs marchandises et services économiques, environnementaux et sociaux formidables profitent aux pays, communautés et usagers des forêts, tout en contribuant aussi à réduire considérablement les gaz à effet de serre.
(b) Champ d'application géographique	Ouvert à l'expression des intérêts de chacun ; la RDC est l'un des premiers pays à démarrage rapide.
(c) Domaine d'intérêt	Assister les pays en voie de développement, qui ont des zones forestières, à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et mécanismes REDD et soutenir le développement de solutions normatives et d'approches normalisées pour un instrument REDD lié à la CCNUCC.
22. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	
(b) Durée et tranches	Phase initiale : actions à « démarrage rapide » à mettre en œuvre dans les pays pilotes pendant les 18 mois précédant le COP de la CCNUCC à Copenhague en décembre 2009. Le Fonds REDD des Nations Unies sera clos à l'achèvement de tous les projets/programmes financés par le Fonds REDD des Nations Unies et après la satisfaction de tous les engagements.
23. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Les coordinateurs résidents faciliteront le développement de documents d'un Programme commun par les organisations participantes des Nations Unies, la FAO, le PNUD et le PNUE, au niveau national. Le projet de document de Programme commun sera alors soumis au Secrétariat technique du programme REDD des Nations Unies. Celui-ci étudiera le document dans le but de veiller à la cohérence des normes de conception. Le Secrétariat demandera ensuite à un expert reconnu dans ce domaine d'apporter des remarques techniques au projet de document. Le Programme commun sera ensuite présenté au Conseil politique du Programme REDD des Nations Unies pour une décision finale et l'approbation budgétaire. A la réception de l'approbation budgétaire définitive du Conseil politique, le Secrétariat technique demandera au coordinateur résident de procéder à la signature du Programme commun.
(b) Critère d'admissibilité	Les programmes communs des Nations Unies au niveau national, gérés par un bureau national REDD et un mécanisme de

(bénéficiaires)	Comité directeur. Ces programmes seront exécutés par la FAO, le PNUD et/ou le PNUE, mais une coordination étroite et une participation d'autres acteurs REDD seront cruciales. Les gouvernements nationaux, les Banques de développement régional et les ONG pourront recevoir un financement par le biais d'une organisation des Nations Unies et jouer le rôle d'agences d'exécution.
(c) Critère d'admissibilité (activités)	<p>Première phase : Les pays recevront un soutien pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des stratégies nationales.</li> <li>• Élaborer des systèmes robustes pour la surveillance, l'évaluation, le compte-rendu et la vérification de la couverture forestière et des stocks de carbone.</li> <li>• Mettre en place les capacités nécessaires.</li> </ul> <p>Les domaines potentiels de support sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier et élaborer des alliances.</li> <li>• Préparation REDD pour la surveillance et l'évaluation.</li> <li>• Dialogue REDD.</li> <li>• Stratégie nationale de REDD.</li> <li>• Soutien pour l'exécution des mesures REDD.</li> <li>• Gestion des données REDD.</li> <li>• Structuration des paiements REDD.</li> <li>• Distribution des paiements REDD.</li> </ul> <p>Les phases suivantes soutiendront des projets pilotes pour mettre à l'épreuve des moyens de gérer les forêts existantes, afin de maintenir leurs services des écosystèmes et d'optimiser leurs stocks de carbone, tout en procurant des avantages aux communautés et en renforçant les moyens d'existence.</p> <p><b>Les actions des pays</b> devront être identifiées et animées par les gouvernements, visant à une action trans-sectorielle et multi parties prenantes et à faciliter les processus de politique REDD nationale.</p> <p><b>Soutien international admissible</b> : technique/scientifique (systèmes de surveillance, méthode de comptabilité et vérification de la réduction des émissions, directives, méthodes et outils pour le REDD, outils de co-bénéfices et compromis, renforcement des capacités en matière de conception, négociation et exécution) et gestion des connaissances (partage des connaissances entre les pays, sensibilisation au REDD, disponibilité et interprétation des données, réseaux scientifiques et politiques d'avant-garde).</p>
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Aucune n'est spécifiée.
24. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	"Programmes communs" dirigés par le pays concerné en utilisant les mécanismes des équipes de pays des Nations Unies et en s'appuyant sur les avantages comparatifs de la FAO, du PNUD et du PNUE et pour inclure les partenaires. Le Programme coopère aussi étroitement avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque Mondiale, la Ligne budgétaire pour les forêts tropicales du Fonds Mondial pour l'Environnement et l'International Forest Carbon Initiative australienne. L'administration du Fonds est confiée au Multi-Donor Trust Fund (MDTF) Office du PNUD, en qualité d'agent administratif qui joue le rôle d'interface administrative avec les bailleurs. Chaque organisation participante des Nations Unies possède

	<p>l'entière obligation de rendre des comptes en matière de programme et de finances pour les fonds qui lui sont déboursés par l'agent administratif. Un mécanisme de Comité directeur REDD national assurera la coordination opérationnelle du Programme commun et l'intégration dans le cadre des structures thématiques de l'UNDAF en place au niveau national.</p>
<p>(b) Partenaires de financement et montants</p>	<p>Le financement de la phase initiale de 35 millions fourni par le gouvernement de la Norvège. Des contributions au Fonds REDD des Nations Unies pourront être acceptées de la part des gouvernements des états membres des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ou de sources privées. L'acceptation de fonds provenant du secteur privé sera guidée par des critères stipulés dans les consignes s'appliquant à l'ensemble des systèmes des Nations Unies, en coopération entre les Nations Unies et la Communauté des affaires (les directives du Secrétaire général des Nations Unies).</p>

Initiative :	<b>Programme d'investissement forestier de la Banque Mondiale</b>
Site Web :	
25. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	Faisant partie du Fonds d'investissement climatique, le Programme d'investissement forestier sera établi dans le Cadre du Fonds climatique stratégique, afin de « mobiliser des fonds considérablement plus importants visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et à promouvoir la gestion durable des forêts, entraînant des réductions des émissions et la protection des réservoirs de carbone. » Conçu pour être le « maillon intermédiaire manquant » du programme du FCPF, afin de « fournir un financement sous-jacent pour exécuter les réformes pratiques et les investissements nécessaires sur le terrain. »
(b) Champ d'application géographique	Il n'a pas encore été décidé s'il doit s'agir d'un programme pilote dans un nombre limité de pays ou s'il sera disponible dans tous les pays.
(c) Domaine d'intérêt	Aucun éclairage encore sur son champ d'application. Il n'est pas encore clair s'il se concentrera exclusivement sur le REDD ou couvrira également les plantations forestières. Une note technique produite avant la réunion des 16 et 17 octobre stipulait que les grands thèmes suivants pourraient être inclus dans le Cadre opérationnel du PIF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Investissements dans la capacité institutionnelle, la gouvernance forestière et l'information.</li> <li>• (b) Augmenter les rendements bénéfiques forestiers par investissements des ressources forestières.</li> <li>• (c) Investissements en dehors du secteur forestier.</li> </ul>
26. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	Mandaté par le conseil d'administration de la Banque en juillet 2008, il est prévu que le PIF soit opérationnel d'ici la fin 2008. Le champ d'application du Fonds fait l'actuellement l'objet d'un processus de consultation élargie : deux documents de contexte ont été élaborés et trois réunions de conception sont prévues, dont la première a eu lieu à Washington, les 16 et 17 octobre.
(b) Durée et tranches	Une 'disposition de temporisation' est intégrée au CIF, en reconnaissance du fait que les délibérations de la CCNUCC comprennent la structure d'une architecture financière future et une stratégie de financement pour le changement climatique. Le fonds est par conséquent une mesure intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau régime sur le changement climatique soit en place.
27. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Pas encore connu.
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	Le processus de conception du PIF « fournira des conseils sur l'admissibilité d'un grand éventail de parties prenantes (ex. secteur public, secteur privé, ONG, populations indigènes, communautés locales et société civile) pour le financement direct afin d'obtenir un maximum d'impact sur le terrain. »
(c) Critère d'admissibilité (activités)	Pas encore connu.
(d) Conditions de décaissement	Pas encore décidées. Un éventail d'instruments de financement à des conditions libérales sont à l'étude, « comme des

(fonds à contribution doublée, etc.)	subventions et des prêts à des conditions libérales et des instruments d'atténuation des risques ciblant à la fois le secteur public et le secteur privé, ainsi que les communautés forestières et les petits propriétaires. Le PIF pourrait associer un important financement à conditions libérales à des MDB, des flux du secteur public et du secteur privé et d'autres sources de financement climatique (FCPF, FEM, IFC, MIGA, etc.). »
28. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	
(b) Partenaires de financement et montants	Les pays donateurs de la Banque Mondiale pourraient faire des contributions monétaires ou par le biais de billets à ordre. En septembre 2008, les gouvernements australien, français, allemand, japonais, néerlandais, norvégien, suédois, suisse, britannique et américain se sont engagés à donner 6,1 milliards USD au CIF. Les agences/banques de développement bilatéral sont encouragées à contribuer à la réalisation des objectifs du Fonds fiduciaire par le biais de projets bilatéraux ou du cofinancement de projets financés par le Fonds fiduciaire.

Initiative :	Partenariat AFD-ONG
Site Web :	
1. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	Objectif spécifique : renforcer la capacité des pays d’Afrique centrale à négocier les mesures d’incitation et à participer à des mécanismes pour réduire les émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Placera un Coordinateur du changement climatique dans le bureau de soutien technique de la COMIFAC à Yaoundé, ainsi que des conseillers en climat / carbone au niveau national dans chacun des pays de la COMIFAC, pour « veiller à ce que les projets et politiques d’atténuation et d’adaptation du changement climatique développés et exécutés dans le Bassin du Congo tirent parti des meilleurs cadres possibles de compréhension parmi les gouvernements, les investisseurs, les responsables de l’exécution, les communautés locales et/ou les populations indigènes. » Le CCC soutiendra le développement de structures politiques, financières et institutionnelles pour le REDD. Il soutiendra également les travaux pour évaluer les « moteurs » de la conversion et de la dégradation forestières et développer des stratégies afin d’atténuer ou de réduire leurs conséquences négatives sur le paysage.
(b) Champ d’application géographique	Régional : secrétariat de la COMIFAC, national : tous les pays membres de la COMIFAC
(c) Domaine d’intérêt	Renforcer les capacités pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer des méthodologies pour mesurer et évaluer le carbone forestier, fixer des seuils et des cibles d’émission et améliorer la comptabilité et la surveillance des stocks de carbone du sol et les gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.</li> <li>• Renforcer la sensibilisation et la compréhension publiques des processus liés à la CCNUCC et des instruments associés qui sont établis afin de compenser le REDD et le stockage de carbone par les activités de l’agriculture, la foresterie et l’utilisation des terres (AFOLU), notamment la répartition équitable pour soutenir les moyens d’existence locaux et le développement économique.</li> <li>• Soutenir les pays de la COMIFAC dans leur engagement à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et aux processus internationaux associés afin d’identifier clairement, d’articuler, de défendre et de préconiser avec succès leurs intérêts communs et individuels.</li> <li>• Soutenir la capacité à identifier, concevoir et développer des projets « d’action précoce », au niveau national et local.</li> </ul>
2. (a) Calendrier d’exécution : lancement, mise en place, étapes principales.	Inconnu
(b) Durée et tranches	Un projet sur quatre ans.
3. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Inconnus
(b) Critère d’admissibilité (bénéficiaires)	Le secrétariat de la COMIFAC et les institutions nationales partenaires.
(c) Critère d’admissibilité (activités)	Le programme soutiendra la participation renseignée des communautés locales, des corporations industrielles et des collectivités locales dans la conception et l’exécution de mesures (activités et projets pilotes) qui correspondent à leurs circonstances particulières, leurs objectifs commerciaux et les objectifs de développement durable.

(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Inconnues
4. (a) Dispositions de partenariat pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	Un partenariat impliquant le WWF comme partenaire gérant, avec le CI et le WCS, et l'AFD comme banque de développement bilatéral. La structure proposée pour le Comité directeur comprend ces quatre entités plus la COMIFAC et le PFBC. Les trois ONG proposent de faire usage de leur présence actuelle dans les pays de la région pour l'exécution.
(b) Partenaires de financement et montants	AFD 15 millions USD, WWF, WCS, CI.

Initiative :	<b>Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC)</b>
Site Web :	<a href="http://www.cbf-fund.org/">http://www.cbf-fund.org/</a>
5. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<p>Un fonds établi et hébergé par la BAD. L'objectif principal du FFBC est de réduire la pauvreté et de prendre en charge le changement climatique en diminuant le taux de déforestation. Prévoit à ce titre de développer la capacité des peuples et des institutions des pays du Bassin du Congo à gérer leurs forêts et d'aider les communautés locales à trouver des moyens d'existence qui sont cohérents avec la conservation des forêts.</p> <p>Origines et mandats : en mars 2007, le Ministre de l'économie britannique a annoncé l'intention de son gouvernement de contribuer initialement 80 millions GBP (100 millions USD) à un Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC), dans le cadre d'un Fonds de transformation environnementale (FTE) mondial, auquel 750 millions GBP (15 milliards USD) supplémentaires seront versés... En février 2008, à Tunis, la BAD, en partenariat avec la COMIFAC et le DFID, a organisé une Conférence internationale sur le « Financement de mécanismes pour la gestion durable de la forêt du Bassin du Congo ». Les partenaires financiers ont convenu de renforcer leurs efforts de coordination et de dialogue par le biais du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) et de soutenir la COMIFAC et ses institutions partenaires subrégionales dans l'exécution de leurs activités dans le cadre du « Plan de convergence ». La BAD a répondu à la demande du gouvernement britannique et des pays d'Afrique centrale pour créer et héberger au sein de la banque un « Fonds spécial pour les forêts du Bassin du Congo » (FBC). "</p>
(b) Champ d'application géographique	Tous les pays forestiers du Bassin du Congo
(c) Domaine d'intérêt	Des activités novatrices et transformatrices destinées à ralentir le taux de déforestation et/ou réduire la pauvreté. Doivent démontrer la compréhension du contexte. Conformité avec les axes stratégiques 2, 6 et 9 du plan de convergence de la COMIFAC.
6. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	<p>Lancement juillet 2008.</p> <p>Séries annuelles d'invitation ouverte à soumissionner organisées par le secrétariat du FFBC.</p> <p>Première série de propositions soumise avant le 1<sup>er</sup> août 2008. Sélection des propositions retenues pour la soumission des premières propositions complètes octobre 2008.</p>
(b) Durée et tranches	<p>Fonds de démarrage à décaisser en 1<sup>ère</sup> année (2008-09).</p> <p>Demandes au fonds principal pour des activités qui seront entreprises à long terme ou débiteront après la phase de démarrage.</p> <p>Le FBC est établi pour durer jusqu'en 2018, sauf décision contraire du Conseil d'administration.</p>
7. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Deux voies de financement proposées : subventions de plus de 100.000 USD gérées directement par la Banque africaine de développement, subventions inférieures à ce montant régies par un accord de gestion entre la BAD et un agent de gestion.
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	« Les partenaires admissibles pour la région de la COMIFAC, y compris les gouvernements, les ONG, les organisations de la société civile et d'autres partenaires techniques ».
(c) Critère d'admissibilité (activités)	<p>Fournira des subventions aux entités admissibles pour des activités qui :</p> <p>i) ralentissent et parviennent à inverser le taux de déforestation dans le Bassin du Congo ;</p> <p>ii) procurent des mécanismes de soutien qui permettent la conservation des forêts ;</p>

	<p>iii) maintiennent des avantages pour les communautés locales, et  iv) mobilisent des ressources financières supplémentaires pour soutenir les actions requises.</p> <p>Le processus de sélection des projets est basé sur un système de critères à deux niveaux : la première évaluation d'après les principaux critères susmentionnés, la deuxième évaluation d'après les principaux critères suivants : -</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des conséquences positives sur les bénéficiaires des projets (démontrant particulièrement des avantages socio-économiques pour les femmes) et les partenaires (l'assistance aux moyens d'existence des populations forestières rurales, des avantages des partenariats entre certains ou l'ensemble des divers partenaires concernés, le renforcement des capacités dans les institutions locales/régionales/nationales).</li> <li>• La gestion du projet (capacité de gestion robuste, partenaires du projet clairement identifiés, programme de travail réaliste).</li> <li>• Risques (évaluation des risques environnementaux/sociaux et réduction appropriée).</li> </ul>
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	<p>Décaissement conforme aux modes de décaissement approuvés de la BAD, sous réserve des procédures de prise de décision du FBC.</p> <p>Financement de contrepartie : cf. le document cadre de la BAD, section 2.4.4 : « Pour améliorer le droit de propriété, les gouvernements et les communautés bénéficiaires et/ou les autres entités bénéficiaires partageront les frais de mise en œuvre du projet du FBC. La nature et la date de la contribution des bénéficiaires varieront en fonction des circonstances spécifiques. Il pourrait s'agir d'une contribution financière ou en nature... Le Fonds appuiera ses décisions sur le besoin d'harmonisation et d'alignement sur les pratiques établies dans le pays. Par conséquent, les dispositions de partage des coûts seront conformes aux pratiques convenues entre le pays, les parties prenantes et les partenaires. Dans les pays où il n'existe pas de tels mécanismes, une contribution minimale du bénéficiaire sera fixée à 5 % de la mise de fonds. Les bénéficiaires du secteur privé partageront les frais de mise en œuvre d'après une formule qui sera définie dans le Manuel des opérations du FBC. Les contributions budgétaires par les pays membres de la COMIFAC et d'autres parties prenantes comme des fondations, des entités du secteur privé, seront une importante source de soutien. L'étendue de la contribution des bénéficiaires, pondérée par leurs ressources / capacités, sera également un point important à prendre en compte pour donner un ordre de priorité à l'admissibilité des ressources. L'engagement par les pays membres de la COMIFAC de mettre en œuvre des stratégies nationales holistiques et des plans d'action sur la déforestation sera pris en compte dans l'admissibilité aux ressources du Fonds. »</p>
8. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	Banque africaine de développement (élaboration et gestion du fonds) ; les autres dispositions seront fixées dans le Manuel des opérations du FBC.
(b) Partenaires de financement et montants	<p>Financement initial à partir d'une subvention de 100 millions GBP du gouvernement britannique et du gouvernement norvégien. Ouvert aux autres bailleurs et ONG pour des fonds supplémentaires.</p> <p>Cf. le document-cadre de la BAD pour l'établissement du FFBC, section 2.5.3 : « Le FBC catalysera également l'utilisation d'autres ressources proposées par la communauté internationale des bailleurs pour préserver le Bassin du Congo. Au sommet de Brazzaville en 2005, plusieurs partenaires financiers comme l'Union européenne, la Banque mondiale, les États-Unis, le FEM, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'OIBT, la</p>

Belgique, le Canada, les agences de l'ONU ont engagé quelques 125 millions USD par an pour soutenir la protection des forêts et des secteurs environnementaux des pays du Bassin du Congo. En outre, des ONG internationales qui devraient jouer le rôle d'exécutants dans un grand nombre de projets ont engagé une contribution supplémentaire de 15 millions USD. Il est possible qu'une partie importante des montants promis soient acheminée par le FBC. »

Initiative :	<b>Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC)</b>
Site Web :	<a href="http://www.cbfp.org">www.cbfp.org</a>
9. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo a été lancé lors du Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg en 2002, comme partenariat non-contraignant enregistré auprès de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies. Le partenariat, qui avait débuté comme une fédération informelle de bailleurs, d'agences gouvernementales responsables des forêts dans le Bassin du Congo, d'ONG internationales et nationales et d'institutions de recherche, est devenue beaucoup plus organisée. Le PFBC joue le rôle d'interlocuteur entre les bailleurs et les agences d'exécution et fournit un forum pour un dialogue entre ses partenaires, dans le but d'améliorer l'efficacité des programmes et initiatives des partenaires, par une meilleure communication et une plus grande collaboration.</li> </ul>
(b) Champ d'application géographique	Niveau régional : soutien du secrétariat de la COMIFAC, + tous les pays forestiers du Bassin du Congo
(c) Domaine d'intérêt	<p>La priorité définie dans le cadre de la facilitation allemande actuelle consiste à intensifier les activités des membres du PFBC dans les quatre domaines prioritaires stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des institutions de la COMIFAC et du PFBC.</li> <li>Amélioration de la gouvernance forestière et des conditions cadres.</li> <li>Exécution du Plan de convergence et principaux accords et conventions internationaux sur l'environnement.</li> <li>Mécanismes financiers innovants pour étayer le financement des mesures du Plan de convergence.</li> </ul>
10. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	<p>Lancement 2002  Facilitation des États-Unis 2003 - 04  Facilitation française 2005 - 07  Facilitation allemande 2008 - 09</p>
(b) Durée et tranches	
11. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	<b>Ne joue pas un rôle direct dans l'exécution ou le financement des programmes.</b>
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	
(c) Critère d'admissibilité (activités)	
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	
12. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	Réseau d'environ 175 personnes, représentant les gouvernements donateurs, des organisations internationales, les 10 gouvernements membres de la COMIFAC, des ONG internationales, des institutions régionales et nationales partageant l'objectif final d'améliorer la gestion et la conservation de la forêt tropicale du Bassin du Congo dans les six pays membres bénéficiaires du

	<p>partenariat. La facilitation du PFBC est actuellement coordonnée par l'Allemagne.</p> <p>Liste des partenaires :</p> <p><i>Gouvernements :</i>  Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, République Centrafricaine, Tchad, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Commission Européenne, France, Gabon, Allemagne, Japon, Pays-Bas, République du Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Afrique du Sud, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis</p> <p><i>Organisations internationales</i>  Banque Africaine de Développement, COMIFAC, FAO, Mécanisme Mondial de l'UNCCD, GRASP, Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), Secrétariat de la Convention sur les Espèces Migratoires (CMS), PNUD, PNUE, UNESCO, Banque Mondiale</p> <p><i>ONG et groupes de recherche</i>  African Wildlife Foundation, Centre for International Forestry Research (CIFOR), Conservation International, Forest Trends, UICN, Jane Goodall Institute, Wildlife Conservation Society (WCS), World Resources Institute (WRI), WWF International (Fonds Mondial pour la Nature)</p> <p><i>Secteur privé</i>  American Forest and Paper Organisation, Association Interafricaine des Industries Forestières (AIFI), Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), Society of American Foresters</p>
(b) Partenaires de financement et montants	

Initiative :	<b>Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)</b>
Site Web :	<a href="http://carbonfinance.org/fcpf">http://carbonfinance.org/fcpf</a>
13. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<p>Objectif : Assister les pays en voie de développement dans leurs efforts pour réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD). Il a pour double but de renforcer la capacité des pays en voie de développement à participer à un système futur à grande échelle de programmes d'incitation positive pour le REDD et de mettre à l'épreuve (à une échelle relativement petite) un programme de règlements d'incitation calculés en fonction des performances dans les pays pilotes. L'objectif global de développement du Fonds consiste à préparer le terrain pour un système beaucoup plus grand de programmes d'incitation positive et de flux de financement pour le REDD à l'avenir. Origines : premières discussions à la Banque en 2006. Au sommet du G8 à Heiligendamm en juin 2007, la Banque Mondiale a été encouragée à élaborer un « partenariat pour le carbone forestier ». La création du FCPF a été approuvée par les directeurs de la BM en septembre 2007 ; le fonds a été annoncé officiellement à Bali en décembre 07.</p>
(b) Champ d'application géographique	Les pays tropicaux et subtropicaux en voie de développement. La République Démocratique du Congo et le Gabon font partie des 14 pays en voie de développement de la première phase.
(c) Domaine d'intérêt	<p>Mécanisme de préparation : soutenir la préparation à la participation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place de scénarios de référence nationaux.</li> <li>• Une stratégie nationale de REDD.</li> <li>• Des systèmes de surveillance des émissions.</li> </ul> <p>Mécanisme de financement du carbone : mettre à l'épreuve et évaluer les systèmes pilotes de paiement REDD dans environ 5 pays.</p>
14. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	<p><b>Fonds de préparation</b> : Les pays en voie de développement intéressés par l'exécution d'activités de REDD doivent préparer une demande appelée R-PIN (Notes des idées pour le plan de préparation). Ces documents sont soumis à une évaluation externe par un panel consultatif technique. Les R-PIN peuvent être approuvés à 3 occasions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Juillet 2008</li> <li>• (Septembre) 2008</li> <li>• (Janvier 2009)</li> </ul> <p>Une R-PIN qui n'a pas été sélectionnée peut être améliorée à partir des remarques du TAP et du Comité directeur et soumise à nouveau. Un évaluateur du TAP vérifie que les remarques ont été prises en compte ; le Comité des participants étudie à nouveau la R-PIN.</p> <p>Les pays participants peuvent demander une subvention pour l'élaboration d'un Plan de préparation (R-Plan). Les activités du R-Plan préparent la voie pour la mise en œuvre dans le cadre d'un financement par le Fonds de préparation.</p> <p><b>Le Fonds carbone</b> - Sélection parmi les programmes concurrents de réduction des émissions par le Comité des participants du Fonds carbone, assisté par le Panel consultatif technique</p> <p>Politique de sauvegarde de la Banque Mondiale</p> <p>Évaluation a priori par un tiers</p>

	Vérification a posteriori par un tiers
(b) Durée et tranches	Devrait être en place jusqu'à la fin de 2020, sous réserve des dispositions pertinentes dans le cadre de sa Charte.
15. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Capitalisation ciblée de 300 millions USD, dont Fonds de préparation = 100 millions USD et Fonds carbone = 200 millions USD. Ce dernier pourrait être réalisé grâce à des tranches, où le capital est réuni et distribué en plusieurs étapes. Le FCPF sera déclaré opérationnel une fois que le financement minimum du Fonds de préparation aura été atteint. Le financement minimum requis pour le Fonds de préparation est de 20 millions USD et le financement opérationnel minimum de la première tranche du Fonds carbone est fixé à 40 millions USD.
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	Les pays en voie de développement intéressés par la réalisation d'activités REDD, notamment les pays membres de l'IDA ou de l'IBRD sous les tropiques.
(c) Critère d'admissibilité (activités)	Le Fonds carbone versera des paiements pour : une réduction des émissions (RE) vérifiée, obtenue grâce à la réduction de la déforestation et/ou de la dégradation des forêts Les RE seront distribuées aux Participants du Fonds carbone par le biais d'un registre interne. Le programme RE sera basé sur la stratégie REDD du pays « prêt ».
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Inconnues
16. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	Des fonds fiduciaires créés pour chaque mécanisme, pour lesquels la Banque Mondiale jouera le rôle de fiduciaire.
(b) Partenaires de financement et montants	Des contributions au Fonds de préparation d'au moins 5 millions USD par contributeur sont attendues des gouvernements et autres entités publiques et privées (appelés collectivement les « Bailleurs participants »). Des contributions au Fonds carbone d'au moins 5 millions USD par contributeur sont attendues des gouvernements et autres entités publiques et privées (appelés collectivement les « participants au Fonds carbone »). L'Australie, la Finlande, la France (AFD), le Japon, la Norvège, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont engagés ensemble à une contribution de l'ordre de 82 millions USD. D'autres contributions du secteur public et du secteur privé sont attendues.

Initiative :	<b>Programme cadre de gestion durable des forêts/Programme stratégique pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo du FEM</b>
Site Web :	<a href="http://www.thegef.org">www.thegef.org</a>
17. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	<p>Le Programme stratégique pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo du FEM est un résultat direct de la réunion de Libreville sur le programme de soutien du Bassin du Congo du FEM, en février 2008. Il est prévu qu'il regroupe les pouvoirs pour obtenir une meilleure coordination et de meilleures synergies du grand nombre d'initiatives régionales, nationales et locales déjà en cours dans le Bassin du Congo. Le Programme a pour but d'inverser le taux actuel de déforestation et de dégradation des écosystèmes, de maintenir le fonctionnement des écosystèmes et de sauvegarder les valeurs des écosystèmes, telles que la biodiversité et le capital fondé sur le carbone du Bassin du Congo, au bénéfice des communautés locales et des populations indigènes, dont les moyens d'existence dépendent des ressources forestières.</p> <p>Le Programme stratégique apportera un soutien aux pays d'Afrique centrale pour qu'ils réalisent les objectifs fixés par le Plan de convergence. Il est prévu qu'il regroupe les pouvoirs pour obtenir une meilleure coordination et de meilleures synergies du grand nombre d'initiatives régionales, nationales et locales déjà en cours et qu'il joue un rôle important pour combler le fossé actuel entre la forte volonté politique et l'engagement vis-à-vis de la faiblesse institutionnelle et du manque de participation de toutes les parties prenantes à l'action d'exécution sur le terrain.</p>
(b) Champ d'application géographique	Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon
(c) Domaine d'intérêt	<p>Trois composants principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir les fonctions et les valeurs des écosystèmes, particulièrement la biodiversité et le capital fondé sur le carbone dans le réseau régional de zones protégées, en renforçant l'efficacité de la gestion et la collaboration transfrontalière, les droits des populations locales et en améliorant les moyens d'existence.</li> <li>2. Encourager la gestion et l'utilisation durables des forêts et des ressources hydrologiques dans le paysage productif plus large du Bassin du Congo en : <ol style="list-style-type: none"> <li>(a) soutenant la gestion transfrontalière intégrée du fleuve Congo,</li> <li>(b) faisant la promotion de l'adoption d'une gestion durable de l'utilisation des terres et des forêts (notamment rétablir des systèmes qui apportent des droits aux usagers locaux, des mécanismes d'autorégulation, une agriculture de subsistance durable, la chasse, la pêche et la diversification des revenus à petite échelle) ; et</li> <li>(c) permettant aux pays de participer sur le marché du carbone, en développant leur capacité à déterminer les valeurs actuelles du carbone, en mettant en place des projets pilotes pour 'apprendre par la pratique' et en faisant la promotion de modèles sains et de bonnes pratiques.</li> </ol> </li> <li>3. Consolider le cadre politique, réglementaire, institutionnel et de financement durable pour la gestion durable des écosystèmes (au niveau régional et au niveau national), notamment en contribuant à la création d'une architecture financière innovante à long terme pour la SFM (PES, partenariats public-privé et fonds fiduciaires, etc.), renforcer la capacité de coordination de la COMIFAC, établir les directives et les normes de l'EIA et renforcer la certification.</li> </ol>
18. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais	<p>À soumettre au conseil, novembre 2008</p> <p>Un document préliminaire a suggéré que les agences du FEM disposeraient de 22 mois au plus pour préparer les projets dans le cadre du programme.</p>

pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	
(b) Durée et tranches	
19. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	<p>Le plus gros du financement sera mis en œuvre dans les six pays du Bassin du Congo pour des projets comportant des conséquences pratiques.</p> <p>Une partie comparativement plus petite du financement sera réservée aux activités de coordination et d'harmonisation exécutées par le biais des institutions régionales comme la COMIFAC.</p>
(c) Critère d'admissibilité (activités)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit satisfaire les critères d'admissibilité du FEM.</li> <li>• Doit se conformer aux axes 1, 2, 4, 7, 8 et 9 du plan de convergence de la COMIFAC.</li> </ul>
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Le cofinancement devra respecter les conditions du FEM.
20. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	<p>Le Programme sera conseillé par un Comité directeur hébergé par la COMIFAC et coprésidé par le Secrétariat du FEM, composé des représentants gouvernementaux, du FEM, des pays donateurs et des agences d'exécution.</p> <p>Chaque pays choisira les agences responsables de l'exécution du projet, conformément aux mandats qui leur seront attribués.</p> <p>Le Secrétariat de la COMIFAC jouera le rôle d'hôte régional pour le Programme stratégique du FEM et sera responsable d'organiser un système de compte-rendu orienté par les résultats et de la surveillance de l'avancement du projet. Le Secrétariat de la COMIFAC guidera l'alignement du Programme stratégique sur le Plan de convergence et contribuera à encourager la coordination et les synergies avec les autres initiatives liées à la forêt dans le Bassin du Congo, tout particulièrement le PFBC. Afin de coopérer efficacement, le Secrétariat de la COMIFAC recevra un soutien pour la consolidation institutionnelle par le biais du Programme stratégique.</p> <p>Le Secrétariat du FEM veillera au respect des critères et des procédures du FEM conformément à la vision du Programme stratégique, une fois qu'ils seront approuvés par le Conseil du FEM.</p> <p>Les rôles et responsabilités des Agences d'exécution du FEM ont été attribués conformément aux avantages comparatifs respectifs des agences :</p> <p>La Banque Mondiale jouera le rôle principal dans le développement et la gestion des investissements qui soutiennent les processus de la CCNUCC, ex. REDD, et dirigera les investissements spécifiques aux pays en matière de conservation et de gestion durables des écosystèmes, en mettant l'accent sur le dialogue politique et les stratégies institutionnelles.</p> <p>Le PNUD jouera un rôle principal dans le développement et la gestion des investissements liés aux mécanismes de financement durable pour les zones protégées, la durabilité des réseaux de zones protégées et la gestion transfrontalière durable du fleuve Congo. Le PNUD fera la promotion de la participation non gouvernementale et communautaire et aidera les pays à élaborer et mettre en œuvre les activités appropriées.</p> <p>Le PNUE jouera un rôle en matière de recherche ciblée dans le domaine des questions des REDD, évaluations scientifiques, partage des informations et renforcement associé des capacités, en se fondant sur les leçons tirées du projet en cours CASCADE, qui vise à mettre en valeur l'expertise pour la production de crédits carbone africains dans</p>

	<p>l'UTCATF (LULUCF), ainsi que les activités de bioénergie.</p> <p>La FAO dirigera le développement et la gestion des activités relatives à la gestion durable de la viande de brousse, du bois de feu et des produits forestiers non ligneux (PFNL) et fournira des services sélectifs de soutien politique, technique et thématique.</p> <p>La BAD soutiendra principalement le développement d'un mécanisme innovant de financement durable pour la gestion durable des forêts et travaillera étroitement avec le PNUD sur l'architecture de financement durable.</p> <p>L'une des agences d'exécution du FEM assumera le rôle de leader, sera responsable de l'approbation de la conception et de la supervision des projets financés dans le cadre du Programme stratégique et aura la responsabilité fiduciaire pour l'exécution des projets.</p>
(b) Partenaires de financement et montants	<p>FEM 55 millions USD</p> <p>Cofinancement non spécifié</p>

Initiative :	<b>Fonds REDD de l'ONU</b>
Site Web :	<a href="http://www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml">http://www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml</a>
21. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	Un "programme d'action à démarrage rapide" collaboratif des agences des Nations Unies (PNUD, PNUE, FAO) sur la Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts pour soutenir les pays en voie de développement. Développé en réponse à la décision 2/CP.13 de Bali (Coalition pour les nations des forêts tropicales) et aux demandes des bailleurs d'une action commune des Nations Unies pour soutenir des programmes REDD intégrés, dirigés par les pays concernés, afin de permettre l'implication renseignée des parties prenantes nationales, notamment les communautés locales dépendantes des forêts, pour coordonner avec d'autres acteurs, notamment le FCPF de la BM, le FEM, etc. afin que le REDD apporte des résultats positifs aux populations et pour accroître l'efficacité des Nations Unies (concept « Delivering as One UN »). Le programme REDD des Nations Unies vise à faire pencher la balance économique en faveur d'une gestion durable des forêts, de sorte que leurs marchandises et services économiques, environnementaux et sociaux formidables profitent aux pays, communautés et usagers des forêts, tout en contribuant aussi à réduire considérablement les gaz à effet de serre.
(b) Champ d'application géographique	Ouvert à l'expression des intérêts de chacun ; la RDC est l'un des premiers pays à démarrage rapide.
(c) Domaine d'intérêt	Assister les pays en voie de développement, qui ont des zones forestières, à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et mécanismes REDD et soutenir le développement de solutions normatives et d'approches normalisées pour un instrument REDD lié à la CCNUCC.
22. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	
(b) Durée et tranches	Phase initiale : actions à « démarrage rapide » à mettre en œuvre dans les pays pilotes pendant les 18 mois précédant le COP de la CCNUCC à Copenhague en décembre 2009. Le Fonds REDD des Nations Unies sera clos à l'achèvement de tous les projets/programmes financés par le Fonds REDD des Nations Unies et après la satisfaction de tous les engagements.
23. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Les coordinateurs résidents faciliteront le développement de documents d'un Programme commun par les organisations participantes des Nations Unies, la FAO, le PNUD et le PNUE, au niveau national. Le projet de document de Programme commun sera alors soumis au Secrétariat technique du programme REDD des Nations Unies. Celui-ci étudiera le document dans le but de veiller à la cohérence des normes de conception. Le Secrétariat demandera ensuite à un expert reconnu dans ce domaine d'apporter des remarques techniques au projet de document. Le Programme commun sera ensuite présenté au Conseil politique du Programme REDD des Nations Unies pour une décision finale et l'approbation budgétaire. A la réception de l'approbation budgétaire définitive du Conseil politique, le Secrétariat technique demandera au coordinateur résident de procéder à la signature du Programme commun.
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	Les programmes communs des Nations Unies au niveau national, gérés par un bureau national REDD et un mécanisme de Comité directeur. Ces programmes seront exécutés par la FAO, le PNUD et/ou le PNUE, mais une coordination étroite et une participation d'autres acteurs REDD seront cruciales. Les gouvernements nationaux, les Banques de développement régional

	et les ONG pourront recevoir un financement par le biais d'une organisation des Nations Unies et jouer le rôle d'agences d'exécution.
(c) Critère d'admissibilité (activités)	<p>Première phase : Les pays recevront un soutien pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des stratégies nationales.</li> <li>• Élaborer des systèmes robustes pour la surveillance, l'évaluation, le compte-rendu et la vérification de la couverture forestière et des stocks de carbone.</li> <li>• Mettre en place les capacités nécessaires.</li> </ul> <p>Les domaines potentiels de support sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier et élaborer des alliances.</li> <li>• Préparation REDD pour la surveillance et l'évaluation.</li> <li>• Dialogue REDD.</li> <li>• Stratégie nationale de REDD.</li> <li>• Soutien pour l'exécution des mesures REDD.</li> <li>• Gestion des données REDD.</li> <li>• Structuration des paiements REDD.</li> <li>• Distribution des paiements REDD.</li> </ul> <p>Les phases suivantes soutiendront des projets pilotes pour mettre à l'épreuve des moyens de gérer les forêts existantes, afin de maintenir leurs services des écosystèmes et d'optimiser leurs stocks de carbone, tout en procurant des avantages aux communautés et en renforçant les moyens d'existence.</p> <p><b>Les actions des pays</b> devront être identifiées et animées par les gouvernements, visant à une action trans-sectorielle et multi parties prenantes et à faciliter les processus de politique REDD nationale.</p> <p><b>Soutien international admissible</b> : technique/scientifique (systèmes de surveillance, méthode de comptabilité et vérification de la réduction des émissions, directives, méthodes et outils pour le REDD, outils de co-bénéfices et compromis, renforcement des capacités en matière de conception, négociation et exécution) et gestion des connaissances (partage des connaissances entre les pays, sensibilisation au REDD, disponibilité et interprétation des données, réseaux scientifiques et politiques d'avant-garde).</p>
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Aucune n'est spécifiée.
24. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	<p>"Programmes communs" dirigés par le pays concerné en utilisant les mécanismes des équipes de pays des Nations Unies et en s'appuyant sur les avantages comparatifs de la FAO, du PNUD et du PNUE et pour inclure les partenaires. Le Programme coopère aussi étroitement avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque Mondiale, la Ligne budgétaire pour les forêts tropicales du Fonds Mondial pour l'Environnement et l'International Forest Carbon Initiative australienne. L'administration du Fonds est confiée au Multi-Donor Trust Fund (MDTF) Office du PNUD, en qualité d'agent administratif qui joue le rôle d'interface administrative avec les bailleurs. Chaque organisation participante des Nations Unies possède l'entière obligation de rendre des comptes en matière de programme et de finances pour les fonds qui lui sont déboursés par l'agent administratif. Un mécanisme de Comité directeur REDD national assurera la coordination opérationnelle du Programme commun et l'intégration dans le cadre des structures thématiques de l'UNDAF en place au niveau national.</p>

<p>(b) Partenaires de financement et montants</p>	<p>Le financement de la phase initiale de 35 millions fourni par le gouvernement de la Norvège. Des contributions au Fonds REDD des Nations Unies pourront être acceptées de la part des gouvernements des états membres des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ou de sources privées. L'acceptation de fonds provenant du secteur privé sera guidée par des critères stipulés dans les consignes s'appliquant à l'ensemble des systèmes des Nations Unies, en coopération entre les Nations Unies et la Communauté des affaires (les directives du Secrétaire général des Nations Unies).</p>
---	--

Initiative :	<b>Programme d'investissement forestier de la Banque Mondiale</b>
Site Web :	
25. (a) Objectifs, mandat, résultats escomptés	Faisant partie du Fonds d'investissement climatique, le Programme d'investissement forestier sera établi dans le Cadre du Fonds climatique stratégique, afin de « mobiliser des fonds considérablement plus importants visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et à promouvoir la gestion durable des forêts, entraînant des réductions des émissions et la protection des réservoirs de carbone. » Conçu pour être le « maillon intermédiaire manquant » du programme du FCPF, afin de « fournir un financement sous-jacent pour exécuter les réformes pratiques et les investissements nécessaires sur le terrain. »
(b) Champ d'application géographique	Il n'a pas encore été décidé s'il doit s'agir d'un programme pilote dans un nombre limité de pays ou s'il sera disponible dans tous les pays.
(c) Domaine d'intérêt	Aucun éclairage encore sur son champ d'application. Il n'est pas encore clair s'il se concentrera exclusivement sur le REDD ou couvrira également les plantations forestières. Une note technique produite avant la réunion des 16 et 17 octobre stipulait que les grands thèmes suivants pourraient être inclus dans le Cadre opérationnel du PIF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Investissements dans la capacité institutionnelle, la gouvernance forestière et l'information.</li> <li>• (b) Augmenter les rendements bénéfiques forestiers par investissements des ressources forestières.</li> <li>• (c) Investissements en dehors du secteur forestier.</li> </ul>
26. (a) Calendrier d'exécution : lancement, mise en place, étapes principales comme les délais pour la soumission du concept ou des propositions, la durée, les tranches, les révisions, etc.	Mandaté par le conseil d'administration de la Banque en juillet 2008, il est prévu que le PIF soit opérationnel d'ici la fin 2008. Le champ d'application du Fonds fait l'actuellement l'objet d'un processus de consultation élargie : deux documents de contexte ont été élaborés et trois réunions de conception sont prévues, dont la première a eu lieu à Washington, les 16 et 17 octobre.
(b) Durée et tranches	Une 'disposition de temporisation' est intégrée au CIF, en reconnaissance du fait que les délibérations de la CCNUCC comprennent la structure d'une architecture financière future et une stratégie de financement pour le changement climatique. Le fonds est par conséquent une mesure intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau régime sur le changement climatique soit en place.
27. (a) Calendrier prévu et régime de décaissement des fonds	Pas encore connu.
(b) Critère d'admissibilité (bénéficiaires)	Le processus de conception du PIF « fournira des conseils sur l'admissibilité d'un grand éventail de parties prenantes (ex. secteur public, secteur privé, ONG, populations indigènes, communautés locales et société civile) pour le financement direct afin d'obtenir un maximum d'impact sur le terrain. »
(c) Critère d'admissibilité (activités)	Pas encore connu.
(d) Conditions de décaissement (fonds à contribution doublée, etc.)	Pas encore décidées. Un éventail d'instruments de financement à des conditions libérales sont à l'étude, « comme des subventions et des prêts à des conditions libérales et des instruments d'atténuation des risques ciblant à la fois le secteur

	public et le secteur privé, ainsi que les communautés forestières et les petits propriétaires. Le PIF pourrait associer un important financement à conditions libérales à des MDB, des flux du secteur public et du secteur privé et d'autres sources de financement climatique (FCPF, FEM, IFC, MIGA, etc.). »
28. (a) Dispositions de partenariat au niveau régional et au niveau national pour la conception, le développement et l'exécution du projet ou du programme.	
(b) Partenaires de financement et montants	Les pays donateurs de la Banque Mondiale pourraient faire des contributions monétaires ou par le biais de billets à ordre. En septembre 2008, les gouvernements australien, français, allemand, japonais, néerlandais, norvégien, suédois, suisse, britannique et américain se sont engagés à donner 6,1 milliards USD au CIF. Les agences/banques de développement bilatéral sont encouragées à contribuer à la réalisation des objectifs du Fonds fiduciaire par le biais de projets bilatéraux ou du cofinancement de projets financés par le Fonds fiduciaire.

<b>Annexe 2 : Tableau des autres initiatives dans la région</b>			
<b>Donateur</b>	<b>Programme/Projet</b>	<b>Domaine d'intérêt</b>	<b>Champ d'application</b>
Union européenne	ECOFAC	Zones protégées	Régional
	FORAF	Recueil et gestion des données	Régional
	RAPAC	Gestion des zones protégées	Régional (basé à Libreville)
	Plan d'action FLEGT/AFLEGT	Mise en application des lois, gouvernance + commerce	Régional/mondial
	Soutien de l'ENEF	Études en eaux et forêts	Gabon ; régional
Multi/ UNESCO	Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAHWFI)	Gestion durable de 3 zones écologiques	Cameroun, Gabon, Congo et la République Centrafricaine
Banque Africaine de Développement	Programme du secteur forestier	Soutien général	RDC
Banque Mondiale		Programmes des secteurs forestiers et de l'environnement	Cameroun, Gabon, RDC, RC
	Gère des « basket funds » multi bailleurs	Soutien général du secteur	RDC, Cameroun
<b>France</b>			
FFEM	Projet forestier MDP	Mécanisme de développement propre	Mondial, dont 2 à 3 pays d'Afrique centrale.
	PRGIE	Réseau d'information environnementale	Régional
	BIOVALIDOR	Amélioration des ressources naturelles.	Gabon (avec CENAREST (Centre National de la Recherche Scientifique et des Technologies), PHAMETRA (Institut de Pharmacologie

			et de Médecine traditionnelle) au Gabon)
AFD		Soutien aux plans de gestion durable applicables à l'exploitation commerciale des forêts	Gabon, RDC, RC, Cameroun
		Échange de créances	Gabon, RDC en temps voulu
Allemagne			
GTZ/BMZ	Protection de la nature Bayanga "Dzanga-Sangha"	Conservation des zones protégées	RCA
	Protection de la biodiversité et gestion des forêts	Consolidation institutionnelle	RDC
GTZ	Soutien à la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) (8 millions d'euros, 2005-09)	Divers projets bilatéraux et régionaux pour soutenir l'administration forestière régionale et nationale en termes de développement des capacités en matière de REDD et CCNUCC, consolidant le groupe de coordination régionale en matière de CCC, la gouvernance, les moyens d'existence forestiers et l'atténuation de la pauvreté, la gestion des zones protégées, la certification forestière	RDC, Cameroun, RCA
KFW / GTZ	Cameroun / (Bolivie) projet REDD (1 million d'euros)	Évaluation complète de la biomasse pour 1995, 2000, 2005, élaboration de scénarios de référence, développement d'une méthodologie pour mesurer,	Cameroun

		surveiller et évaluer le carbone forestier, le renforcement des capacités et le soutien aux politiques nationales en matière de REDD	
KFW	Soutien de la concession forestière pour la certification (10 millions d'euros, 2009-2011)	En préparation	Régional ?
BMU / GTZ	Élaboration de scénarios de changement climatique pour le Bassin du Congo et le développement de politiques d'adaptation (1,5 million d'euros)	En préparation	Régional
USAID	CARPE	Surveillance (FORCOMS), cartographie, gestion durable de la forêt, gouvernance des ressources naturelles	Régional (sur des paysages sélectionnés)
CIFOR	FORINFO (projet de recherche et de formation forestières en Afrique Centrale)	Gestion durable des forêts	Régional
CIDA	Forêts modèles (pilote)	Gouvernance des forêts	Cameroun
Belgique	Fonds fiduciaire	Gestion des zones protégées	RDC
Pays-Bas	Parc national de Campo Ma'an	Gestion et utilisation durable des zones protégées	Cameroun
Norvège	Fonds du Bassin du Congo (contribution norvégienne initiale de 100 millions USD)	Approches novatrices de financement de la gestion forestière	Régional
Royaume-Uni	Fonds du Bassin du Congo (contribution britannique initiale de 100 millions USD)	Approches novatrices de financement de la gestion forestière	Régional
	Programme de soutien du secteur forestier	Meilleure gouvernance forestière	Cameroun
African Parks Foundation	Soutien du parc national de la Garamba	Gestion des zones protégées	RDC

FEDEC	Soutien aux parcs nationaux Campo Ma'an et Mbam Djerem	Gestion des zones protégées	Cameroun
-------	--	-----------------------------	----------